

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2013

EXÉCUTION DE LA DIRECTIVE SUR LE DÉTACHEMENT DE TRAVAILLEURS - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS11

présenté par
M. Ferrand, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 21, substituer au mot :

« corps »,

le mot :

« acteurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel